

Lucius Cafilisch

Né le 31 août 1936. Originaire de Trin (Grisons), de nationalité suisse, marié. Licence en droit, Faculté de droit de Genève (1958) ; M.A., Department of Public Law and Government, Columbia University, New York (1962) ; doctorat en droit, Faculté de droit, Université de Genève (1968); admis au Barreau de Genève (1962).

Charge de cours à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève (IUHEI) (1969-1970) et Faculté de droit de l'Université de Genève (1969, 1971-1972) ; boursier de recherche, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington, D.C. (1970-1971). Professeur de droit international, IUHEI (1973-2006), et directeur de l'Institut (1984-1990) ; professeur invité, Facultés de droit des Universités de Lausanne et Neuchâtel (1974-1975, 1 982, 1 987) ; chargé de cours, Faculté de droit de l'Université de Fribourg (2007-2010).

Président de la Commission suisse de recherche polaire (1984-1990). Délégué suisse à la XI^e Réunion consultative spéciale du Traité sur l'Antarctique (1990). Chef adjoint de la Délégation suisse à la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (1974-1982) et Chef de la Délégation suisse à la Commission préparatoire de l' 'Autorité internationale des fonds marins (1984-1 990). Jurisconsulte du Département fédéral des affaires étrangères, Berne (1 991-1998).

Greffier, Tribunal franco-britannique sur la Délimitation du plateau continental (1977-1978) et du Tribunal franco-américain relatif à l'Accord aérien du 27 mars 1946 (1978). Conseil du Gouvernement du Sénégal, Tribunal arbitral sur la Délimitation des espaces maritime, Sénégal/Guinée-Bissau (1987-1989) ; du Costa Rica dans l'affaire des Droits de navigation et des droits connexes, Costa Rica c. Nicaragua, CIJ (2006-2009), et de la Suisse dans l'affaire Compétence et exécution des décisions en matière civile et commerciale, Belgique c. Suisse, CIJ (2010-2011) ; membre de plusieurs tribunaux arbitraux du CIRDI et du Tribunal arbitral en l'affaire du Kishenganga, Inde c. Pakistan (2010-2013) ; Membre de la Cour permanente d'Arbitrage (depuis 1990) et membre du bureau de la Cour de conciliation et d'arbitrage dans le cadre de l'OSCE (1995-2010).

